

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**  
Pôle de la proximité  
Direction territoriale rive droite  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux cedex

**FLOIRAC – ZAC des Quais**  
**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**2ème Phase**

Marché n° 10283U  
Titulaire du marché : Entreprise **SOGEA Sud-Ouest Hydraulique**

## **Avenant n° 1**

-----

*Entre les soussignés*

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la **Communauté Urbaine de Bordeaux**, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°                    du Conseil de Communauté du                    et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

*et*

Monsieur C. SURGET, agissant en premier lieu, au nom de la société **SOGEA Sud-Ouest Hydraulique**, SAS domiciliée 3, Rue Gaspard Monge – BP70160 – 33600 Pessac cedex.

d'autre part,

*Il a été dit et convenu ce qui suit :*

Par marché n° 10283U, en date du 20 août 2010, La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'entreprise **SOGEA Sud-Ouest Hydraulique** les travaux du lot 1 "Assainissement" portant sur la création de la deuxième phase de la ZAC des Quais à Floirac.

Ce marché, à prix unitaires, est d'un montant initial de 2 590 326.00 € HT soit 3 098 029.90 € TTC.

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- le montant du marché suite à des variations des quantités de certains prix unitaires prévus au détail estimatif du marché et à la création de prix nouveaux nécessaires à la réalisation des travaux modificatifs et supplémentaires,
- Les délais d'exécution.

## ARTICLE 2 : VARIATIONS DES QUANTITES DES PRIX UNITAIRES ET CREATION DE PRIX NOUVEAUX

### 2.1) Variation des quantités des prix unitaires du marché :

Les prix unitaires du marché dont les quantités ont varié en diminution et en augmentation, sont détaillés dans l'annexe 2 au présent avenant.

L'incidence financière des prix unitaires du marché dont les quantités ont diminué est de :

**- 420 756.44 € H.T.**

L'incidence financière des prix unitaires du marché dont les quantités ont augmenté est de :

**+199 070.17 € H.T.**

Le détail quantitatif et estimatif modifié est fourni dans l'annexe 1.

### 2.2) Création des prix nouveaux :

Les créations des prix nouveaux, sont les suivantes :

Prix Nouveaux	U	P.U.	Quantités	MONTANT
PN1 – Stabilisation des plateformes de voirie (GNT sur géotextile)	m <sup>3</sup>	38,42 €	1 808,50	69 482,57 €
PN2 – Matériaux de remblais pour plateforme de voirie	m <sup>3</sup>	23,50 €	590,00	13 865,00 €
PN3 – Amenée et repli de l'atelier de drainage	U	14 000,00 €	1,00	14 000,00 €
PN 4 – Arrêt de l'atelier de drainage	H	440,00 €	92,50	40 700,00 €
<b>TOTAL HT</b>				<b>138 047,57 €</b>
<b>TVA 19.60 %</b>				<b>27 057,32 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>165 104,89 €</b>

L'incidence financière de la création des prix nouveaux est de : **+ 138 047,57 € H.T.**

### ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	<b>2 590 326,00 €</b> € H.T.
Variation des prix unitaires en moins-value :	- 420 756,44 € € H.T.
Variation des prix unitaires en plus-value :	+ 199 070,17 € € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	+ 138 047,57 € € H.T.
Sous total avenant :	<b>- 83 638,70 €</b> € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché :	<b>2 506 687,30 €</b> € H.T.
T.V.A (19,6%) :	<b>491 310,71 €</b>
Nouveau montant du marché :	<b>2 997 998,01 €</b> € T.T.C.

*Soit : Deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et un centime, Toutes Taxes Comprises.*

### ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché est porté de 17 mois à 21 mois.

### ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en un seul original.

A,                    le  
Signature de l'opérateur économique  
*Porter la mention manuscrite*  
*« Lu et approuvé »*

A,                    le  
Signature de la personne désignée par le  
pouvoir adjudicateur

